

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Extrait du Registre des Délibérations

-----  
Séance du 21 mars 2026  
Convocation du 16 mars 2026  
-----

Date d’Affichage :

23 mars 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : ..... 33

Nbre de présents : ..... 31

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 2

Nbre d’excusé sans pouvoir : ..... 0

Nbre d’absent : ..... 0

Nombre de votants : ..... 29

Étaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, M. Michaël CAVELIER, Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Grazellia FILLASTRE, MM. Mattéo BACHELET, Philippe TRUPEL, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Douglas POTIER, David DUHAMEL.

Excusés avec pouvoir : Mme Suzanne LE TUAL, M. Jérôme ANQUETIL, .

- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. LE SAUX

- M. ANQUETIL avait donné procuration à Mme DEMOL

### DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

-----

**VU** l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

**VU** l'article L. 2122-2 précisant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil Municipal.

**CONSIDÉRANT** que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

**CONSIDÉRANT** que l'effectif légal du Conseil Municipal de Bolbec est de 33 membres, le nombre maximum d'adjoints ne peut dépasser 9,9 soit 9 adjoints.

**VU** la proposition de M. le Maire de créer 8 postes d'adjoints.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer 8 postes d'adjoints.

**Les 4 Élus de la liste « Fiers de Bolbec » M. TRUPEL, Mmes HUAULT, MOREL et M. POTIER ne prennent pas part au vote.**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.**

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,  
(Suivent les signatures)  
Le Maire,



Christophe DORÉ